

qui s'occupent de cette haute question de la loi d'association, si palpitante d'intérêt.

Dans la mémorable séance du 21 janvier dernier, M. de Mun soutenait donc la cause des congrégations religieuses, que le projet de loi de M. Waldeck-Rousseau menace dans leurs droits les plus certains.

Les congrégations, a-t-il dit d'abord, en substance, ne sont pas aussi riches qu'on veut bien le prétendre, et le fameux « milliard » qu'elles possèdent, selon M. Waldeck-Rousseau, n'est qu'un fantôme, qu'on a évoqué comme un épouvantail et qui s'évanouit dès qu'on veut le toucher. D'ailleurs la main morte congréganiste est loin d'être la plus considérable qui existe en France, et le péril économique que l'on signale dans le prétendu milliard est un mythe.

On n'a pas droit, non plus, de mettre les religieux hors la loi commune, a continué l'orateur catholique, sous prétexte qu'ils sont des *corps improductifs* ; car leur œuvre à l'extérieur et à l'intérieur du pays est toute à l'honneur et à l'intérêt de la patrie française, en même temps qu'elle est à la gloire de Dieu.

La vraie raison, a-t-il proclamé enfin, de l'action anti-cléricale du gouvernement, c'est que l'on veut revenir indirectement, avec moins de franchise mais avec autant de haine, à l'attaque, si souvent renouvelée et si souvent infructueuse, contre les *admirables éducateurs* que savent être les religieux pour les chers élèves, que les pères de famille leur confient librement. « Derrière le bruit et les mots, ce qu'on aperçoit, c'est l'éternelle prétention des Jacobins à gouverner les idées, à imposer des doctrines, à révolter les consciences. »

Or cela, c'est un attentat aux droits les plus sacrés des pères de famille français, et le gouvernement ne saurait être justifiable d'opprimer ainsi le droit par la force.

Telles sont les propositions générales qu'a développées M. de Mun, avec une sûreté de doctrine, une science des faits, une logique et une éloquence de diction, qui décuplaient la vigueur de ses raisonnements et qui sont absolument dignes de la plus complète admiration.

Nous essaierons de nous expliquer sur chacune de ces propositions, avec textes à l'appui, dans les articles qui suivront.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR, ptre.

Séminaire Saint-Charles à Sherbrooke,

3 mars 1901.